

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 26 septembre 2023

Le vingt-six septembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GUIBERT Vincent	à PAVILLON Jean-Paul
LECACHEUR Julien	à LIOTON Valérie
RAVELEAU René	à PENEAU Sylvie
SOUILHE Jérôme	à DESOEUVRE Robert
VIGNER Jean-Philippe	à BOYER Emilie

#### Absent(s) excusé(s)

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle, ROCHAIS Philippe

**Convocation adressée le 20 septembre 2023, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 28 septembre 2023, article L.2121.25 CGCT**

### **23SE2609-02 | Réalisation de chantiers écoles en aménagement paysager au parc d'agrément et de loisirs des Maisons Rouges – Signature d'une convention entre la ville des Ponts-de-Cé et le lycée agricole Le Fresne**

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer, sur le secteur du parc d'agrément et de loisirs des Maisons Rouges dans le quartier de la Guillebotte, divers travaux d'aménagements comprenant notamment la

reprise de muret en schiste, les nettoyage et recepage de haies, l'ouverture de la mare, ainsi qu'une plantation dans l'angle intérieur du mur,

Considérant que pour ces travaux programmés les 12 et 13 octobre prochains la ville a proposé sur sollicitation du lycée agricole Le Fresne dont le siège social est à Angers un partenariat,

Considérant que ces travaux seront réalisés dans le cadre de chantiers écoles pour lesquels il y a lieu d'établir une convention entre la ville et le lycée le Fresne,

Considérant l'avis du Comité consultatif de l'Aménagement et de la Transition écologique en date du 18 septembre 2023,

**En accord avec le bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Approuve les termes de la convention proposée**
- **Autorise le maire ou son représentant à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Le Maire, Jean-Paul PAVILLON**

